

Politique de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque a mis en place des règles et procédures de manière à détecter et empêcher les conflits d'intérêts qui pourraient survenir entre la Banque (son groupe et ses prestataires) et ses clients, ou entre ses différents clients. Si toutefois, malgré ces précautions, survenait une situation de conflit d'intérêts, la Banque avertirait préalablement le Client de la nature et de la source du conflit d'intérêts.

Toutes informations complémentaires sont disponibles à tout moment sur simple demande du client.